



**Jeanine DUBIÉ**  
Députée des  
Hautes-Pyrénées



**Maryse CARRÈRE**  
**et Viviane ARTIGALAS**  
Sénatrices des Hautes-Pyrénées

Tarbes, le mardi 24 mai 2022

**Madame Brigitte BOURGUIGNON**  
**Ministre de la Santé et de la Prévention**  
**14 avenue Duquesne**  
**75350 PARIS 07 SP**

Objet : Situation préoccupante des hôpitaux de Tarbes et Lourdes

**Madame la Ministre,**

En date du 25 mars, le Conseil National pour les Investissements en Santé (CNIS) a rendu un avis favorable définitif sur le projet de reconstruction de l'hôpital commun Tarbes-Lourdes sur le site de Lanne. C'est une avancée importante pour le maintien d'une offre de soins hospitalière publique sur notre département.

Toutefois, la mise en service de ce nouvel établissement n'interviendra, au plus tôt, qu'en 2028-2029 et la période transitoire qui s'annonce ne doit pas être l'occasion d'une réduction de l'offre de soins sur le territoire, avec comme seul objectif de réduire les déficits.

Les représentants des organisations syndicales et du personnel nous ont fait part de leurs inquiétudes face à la situation actuelle.

Confrontés au manque de personnel et à des conditions dégradées de fonctionnement, ils nous ont fait état de l'épuisement physique et moral qui touche l'ensemble des personnels. Remplacements et recrutements sont rendus difficiles, voire quasi-impossibles, du fait de la faible attractivité des métiers de l'hôpital, ce qui se traduit par une fermeture régulière de lits dans tous les services et récemment par la fermeture de 20 lits de soins de suite et de réadaptation (SRR), ce qui embolise les services actifs de médecine et de chirurgie.

Par ailleurs, la fermeture des urgences de la clinique de l'Ormeau depuis juillet 2021 entraîne une augmentation des admissions aux urgences de l'hôpital de Tarbes, passant de 100 passages en moyenne par jour à 180.

Cet accroissement se traduit par une impossibilité à organiser une prise en charge de qualité et par des allers-retours récurrents « urgences-domicile ».

A cela, vient s'ajouter au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour Lourdes, outre la fusion administrative des deux hôpitaux, la fermeture du bloc opératoire (en soirée et le week-end), la suppression de la PDS en digestif entraînant la fin de la chirurgie conventionnelle pour ne faire que de la chirurgie ambulatoire et ainsi tout concentrer sur Tarbes, déjà en grande difficulté.

Ce scénario n'est pas acceptable car trop précipité, pas suffisamment travaillé avec les équipes médicales et soignantes et entraînerait une organisation qualifiée de « pas raisonnable » par la communauté médicale et chirurgicale. En effet, cette évolution trop hâtive aurait des conséquences non négligeables sur le circuit patient pour les soins non programmés, nécessiterait de nombreux transferts de patients entre les deux structures, entraînerait une augmentation du délai de prise en charge des urgences chirurgicales ainsi que le départ annoncé de certains praticiens voire de personnels soignants.

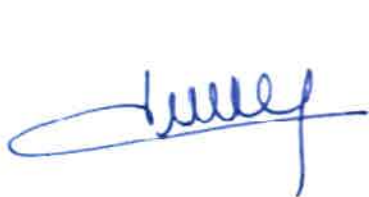
Si nous ne contestons pas la nécessité de travailler en amont la constitution de pôles communs et le rapprochement des équipes des deux hôpitaux, il n'est pas acceptable de le faire 6 ans avant que le nouvel hôpital ne voie le jour.

Nous comprenons que la situation financière des deux hôpitaux et les déficits cumulés sont source de grande préoccupation mais la recherche d'économies ne doit pas se faire au détriment de la diminution de l'offre de soins sur le territoire concerné car ce sont les patients qui en pâtiront.

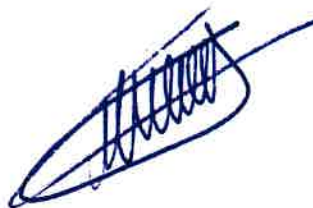
Par ailleurs, et pour que la transparence soit totale sur ce dossier, nous souhaiterions avoir communication des conclusions définitives du CNIS ainsi que les effectifs chiffrés en personnel prévus pour le nouvel hôpital Tarbes-Lourdes.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à nos demandes,

Nous vous prions d'agréer, **Madame la Ministre**, l'expression de notre très haute considération.



**Jeanine DUBIÉ**  
Députée des Hautes-Pyrénées



**Maryse CARRERE**  
Sénatrice des Hautes-Pyrénées



**Viviane ARTIGALAS**  
Sénatrice des Hautes-Pyrénées